

N/Réf : 394/05-23/CD/IB/GSM/gn

Yaoundé, le 13 juin 2023

Monsieur le Ministre de l'Economie, de la  
Planification et de l'Aménagement du Territoire  
MINEPAT

YAOUNDE

***Objet : Sollicitation du MINEPAT pour la confirmation et les dispositions appropriées pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE)***

Monsieur le Ministre,

Nous avons été saisis par un courrier daté du 25 avril 2023 co-signé par les deux Maîtres d'ouvrage du PADESCE, en l'occurrence, le Ministère de l'Enseignement Secondaire (MINESEC) et celui de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), relatif à l'évaluation à mi-parcours du Coordonnateur Général (CG) du PADESCE. Ce courrier fait état des préoccupations des maîtres d'ouvrage, notamment sur leur implication dans le processus de recrutement du CG dont le contrat est signé le 15 décembre 2022 et les performances jugées insatisfaisantes dudit CG. Ce courrier est suivi d'un autre daté du 26 mai 2023 et mentionnant une cessation immédiate de toute collaboration entre lesdits Maîtres d'ouvrage et la CG du PADESCE. Nous vous faisons tenir copie des deux courriers susmentionnés dont votre département ministériel est ampliatrice. Enfin par une Décision conjointe Numéro 2-23-DC-MINEFOP-SG-PADESCE-UCP du 29 mai 2023 nous avons été informés de la désignation de Madame NGO NGUIDJOL Epse MBENOU M Sophie Magloire Diamant, par les deux Maîtres d'ouvrage comme Coordonnateur Général par intérim du PADESCE.

Nous sollicitons votre confirmation de cette désignation pour débiter la collaboration avec le CG par intérim en attendant le lancement du processus de recrutement d'un nouveau coordonnateur selon des Termes de références qui nous seront soumis pour avis de non-objection technique préalable.

Étant donné le niveau très critique de la phase actuelle de mise en œuvre du projet, nous vous saurions gré, de nous soumettre les dispositions appropriées qu'il vous plairait de faire prendre pour le recrutement d'un nouveau CG. Le recrutement suivra-t-il les dispositions stipulées à la section 2.5.2 du Manuel d'opération relative à la composition de l'UCP ? à savoir : « *L'UCP est placée sous l'autorité d'un Coordonnateur Général recruté par appel à candidatures dont le contrat est signé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)* ».

L'IDA, dans sa réponse du 25 mai 2023, dont le MINEPAT est ampliatrice, a rappelé que conformément à l'article « Section I.B.1(a) of Schedule 2 » de l'Accord de Financement, le Bénéficiaire peut engager, sous réserve de l'avis de non-objection de l'IDA, la procédure de

révision du manuel d'exécution du projet pour refléter les ajustements souhaités, dans les modalités de signature du contrat du Coordonnateur général ainsi que la clarification des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Ces ajustements pourront nécessiter également la révision de l'arrêté No 094 CAB/PM du 12 octobre 2022, portant création, organisation et fonctionnement du PADESCE.

Vous remerciant pour la bonne collaboration et vos diligences, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération



Cheick F. Kante  
Directeur des Opérations pour le Cameroun  
Région Afrique de l'Ouest et du Centre

**Ampliation :**

- Monsieur le Ministre, Secrétaire Général, Services du Premier Ministre
- Madame le Ministre des Enseignements Secondaires (MINESEC)
- Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)
- Monsieur l'Administrateur pour la République du Cameroun, Groupe de la Banque mondiale